

PROMESSE DE VERSEMENT

À retourner à Margareth BAMBOUX,
Responsable des Relations Entreprises
et de la Taxe d'apprentissage.

Groupe Efrei
30 avenue de la République
94800 VILLEJUIF
Email : taxe@groupe-efrei.fr

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIREN : Nom du groupe :

► Personne à contacter pour le suivi de la taxe d'apprentissage :

Contact :

Gestionnaire administratif du dossier taxe d'apprentissage

Décisionnaire taxe d'apprentissage

Nom : Prénom :

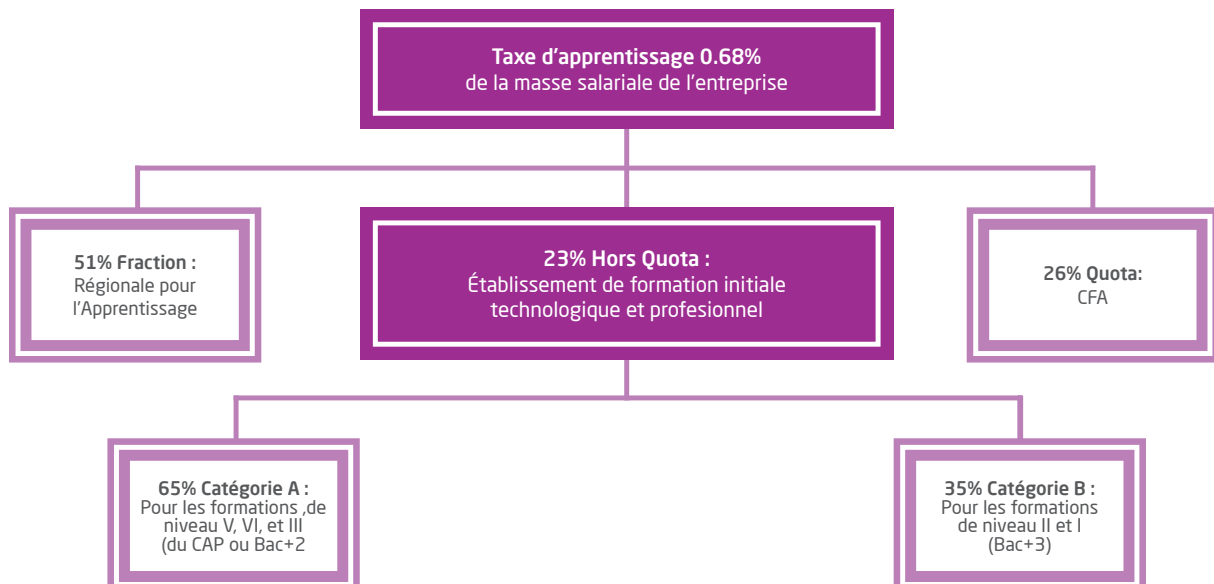
Fonction : Email :

Ligne directe :

► Comment nous verser votre taxe ?

Votre taxe d'apprentissage 2017 est assise sur la masse salariale 2016.

L'Efrei est habilitée à collecter la taxe d'apprentissage de la **catégorie A et B du Hors Quota** (Barème).



Votre versement de taxe d'apprentissage doit impérativement passer par un organisme collecteur agréé avant le 28 février 2017.

Vous pouvez verser votre taxe :

- ▶ Par l'intermédiaire de votre organisme collecteur.
- ▶ Par l'intermédiaire de notre organisme collecteur AGEFOS PME/ AGIRES (www.agires.com)

Il vous suffit de désigner l'**Efrei**, pour ses formations Efreitech, comme établissement bénéficiaire sur votre promesse de versement. Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de l'organisme collecteur le nom de l'Efrei et les catégories, en précisant le montant ou si possible « au maximum ».

N'oubliez pas de nous notifier votre versement. Pour vous assurer que votre souhait de reversement a bien été respecté, nous vous invitons à nous retourner la promesse de versement par email à taxe@groupe-efrei.fr

A compléter pour le reversement de votre Taxe d'apprentissage

Nom de l'établissement	Taxe d'apprentissage Hors Quota Catégorie A	Taxe d'apprentissage Hors Quota Catégorie B
Efrei Code UAI : 0941 934 S	65%	35%
Montant reversé	€	€

Pour tout renseignement concernant la taxe d'apprentissage :
Margareth BAMBOUX au **01 46 77 47 70** ou écrivez à :
taxe@groupe-efrei.fr

EFREITECH

30-32, avenue de la République
94800 Villejuif